

CCE du 05/10/2016 : intervention UFNASE sur Homologation du système Symbiose de mesure du bruit

Dans son rapport d'activité 2014, l'ACNUSA demandait expressément à la Direction de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim de réaliser sans délai l'audit et la certification des stations de mesure de bruit installées sur sa plate-forme.

Dans son rapport d'activité 2015, l'ACNUSA écrit que, malgré ses injonctions, l'aéroport de Strasbourg-Entzheim n'a pas fait procéder à la certification et à l'homologation de ses stations de mesure de bruit.

Par courrier électronique du 25 janvier 2016, la Direction de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim a fait savoir à l'ACNUSA que « compte tenu des fortes contraintes économiques actuelles de la plateforme, l'homologation n'est pour le moment, pas envisagée en 2016 ».

L'ACNUSA a fait savoir à l'aéroport de Strasbourg que « compte tenu de l'intérêt des informations apportées par les stations de mesure de bruit et de l'importance de leur robustesse, l'ACNUSA regrettait que les autorités de l'aéroport aient décidé d'interrompre la procédure d'homologation ».

Nous aimerions savoir ce qu'il en est aujourd'hui.

Envisagez-vous, oui ou non, de faire homologuer votre système de mesure de bruit ? Et quand ?

Pourquoi refusez-vous de faire réaliser cet audit et cette homologation de vos stations de mesure de bruit ? Le seul argument financier ne nous semble pas suffisant ? Le coût de l'homologation n'est pas prohibitif et c'est l'exemple même de dépense qui pourrait être supportée par vos actionnaires que sont les collectivités locales. Et cela démontrerait l'intérêt qu'elles témoignent pour l'environnement et le cadre de vie des riverains de l'aéroport.

Les données sur le bruit disponibles actuellement dans SYMBIOSE permettent de débattre à partir de données réelles de mesure du bruit. A défaut de telles mesures, la notion de bruit perçu deviendrait totalement subjective et on imagine aisément le « dialogue de sourds » qui s'instaurerait entre l'aéroport et ses riverains.

Pourriez-vous nous confirmer que même si vous décidez de ne pas faire homologuer le système SYMBIOSE de mesure de bruit existant actuellement, vous vous engagez à maintenir ce système en état de fonctionnement optimum ?